

SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 567.799, un actif net de D : 565.985 et un bénéfice de la période de D : 6.645.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 31 Décembre 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2023, ainsi que de sa

performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 26 janvier 2024

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Karim DEROUCHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	374 486	665 922
Actions et droits rattachés		45	37
Obligations et valeurs assimilées		347 068	623 948
Tires des Organismes de Placement Collectif		27 374	41 937
Placements monétaires et disponibilités		193 311	187 567
Placements monétaires	5	193 311	187 567
Créances d'exploitation		3	-
TOTAL ACTIF		567 799	853 490
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	581	2 291
Autres créditeurs divers	7	1 233	532
TOTAL PASSIF		1 814	2 824
ACTIF NET			
Capital	8	547 090	825 356
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		18 895	25 310
ACTIF NET		565 985	850 666
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		567 799	853 490

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2023</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2022</i>	<i>Année 2022</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	5 211	26 651	8 591	39 624
Revenus des actions		-	3	-	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 211	26 648	8 591	39 621
Revenus des placements monétaires	10	2 499	7 594	905	5 446
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		7 710	34 245	9 496	45 070
Charges de gestion des placements	11	(1 849)	(8 436)	(2 546)	(12 247)
REVENU NET DES PLACEMENTS		5 861	25 809	6 950	32 823
Autres charges	12	(261)	(1 193)	(311)	(1 424)
Contribution Sociale de Solidarité		(100)	(600)	(50)	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 500	24 016	6 590	31 198
Régularisation du résultat d'exploitation		(4 131)	(5 121)	(440)	(5 888)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 369	18 895	6 150	25 310
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		4 131	5 121	440	5 888
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(5 005)	(4 853)	398	(3 268)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		6 150	10 502	1 513	11 444
RESULTAT DE LA PERIODE		6 645	29 665	8 501	39 374

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2023</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2022</i>	<i>Année 2022</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	6 645	29 665	8 501	39 374
Résultat d'exploitation	5 500	24 016	6 590	31 198
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(5 005)	(4 853)	398	(3 268)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	6 150	10 502	1 513	11 444
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(148 175)	(314 346)	(19 931)	(300 842)
Souscriptions				
- Capital	428 791	1 395 950	240 445	327 179
- Régularisation des sommes non distribuables	16 047	48 611	9 969	13 114
- Régularisation des sommes distribuables	12 121	23 934	6 649	7 407
Rachats		(1 694 769)		
- Capital	(567 603)	769	(259 181)	(610 959)
- Régularisation des sommes non distribuables	(21 280)	(59 018)	(10 724)	(24 288)
- Régularisation des sommes distribuables	(16 252)	(29 054)	(7 089)	(13 295)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(141 530)	(284 681)	(11 431)	(261 468)
ACTIF NET				
En début de période	707 515	850 666	862 097	1 112 134
En fin de période	565 985	565 985	850 666	850 666
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	10 013	12 421	12 715	16 874
En fin de période	7 924	7 924	12 421	12 421
VALEUR LIQUIDATIVE	71,427	71,427	68,486	68,486
TAUX DE RENDEMENT	1,09%	4,29%	1,01%	3,91%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023, à D : 374.486 et se détaille comme suit :

Code		Nombre	Coût	Valeur	%
ISIN		de titres	d'acquisition	au 31/12/2023	Actif net
	Actions & droits rattachés		27	45	0,01%
TN0007270010	TPR	9	27	45	0,01%
	Titres des Organismes de Placement Collectif		26 441	27 374	4,84%
TN0002100998	TUNISIE SICAV	235	26 441	27 374	4,84%
	Obligations et valeurs assimilées		324 377	347 068	61,32%
	Obligations des sociétés				
			68 111	71 122	12,57%
TN0001300607	BTE 2010 B	600	21 000	21 257	3,76%
TN0002101939	TL SUBORDONNE 2016 CAT.B TF	90	1 701	1 878	0,33%
TN0002101962	TL 2017-1 CAT,B TF 7,80%	240	4 800	4 970	0,88%
TN0002102069	TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	543	10 610	11 717	2,07%
TN0003900263	UIB 2011/1 TR B	500	20 000	20 353	3,60%
TN0002102077	TL SUB 2018 CAT A TV TMM2.70	500	10 000	10 947	1,93%
	Emprunt National		112 174	115 241	20,36%
TNZBXQU5RZ91	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CA TF	11 513	110 274	113 259	20,01%
TN0008000887	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CA TF	200	1 900	1 982	0,35%
	Bons du Trésor Assimilables		144 092	160 705	28,39%
TN0008000622	BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	102 115	18,04%
TN0008000598	BTA 12/01/2024 6.00%	56	52 192	58 590	10,35%
	Total		350 845	374 486	66,17%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				65,95%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2023 à D : 193.311, contre D : 187.567 au 31.12.2022, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
	BTCT		88 109	88 321	15,60%
TNKNX25HM8W2	BTCT 13 SEMAINES au 01/02/2023	90 000	88 109	88 321	15,60%
	Dépôt à vue		104 472	104 989	18,55%
	Amen bank pasteur		104 472	104 989	18,55%
	Total général		192 581	193 311	34,15%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				34,05%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2023 à D : 581, contre D : 2.291 au 31.12.2022 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2023</u>	<u>30/12/2022</u>
Gestionnaire	132	573
Distributeur	449	1 718
Total	581	2 291

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2023 à D : 1.233, contre D : 532 au 31.12.2022, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance CMF	48	68
Retenues à la source à payer	65	255
TCL	6	10
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	714	-
Contribution sociale de solidarité	400	200
Achats titres à décaisser	-	
Total	1 233	532

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2022

Montant	825 356
Nombre de titres	12 421
Nombre d'actionnaires	747

Souscriptions réalisées

Montant	1 395 950
Nombre de titres émis	21 008
Nombre d'actionnaires nouveaux	54

Rachats effectués

Montant	(1 694 769)
Nombre de titres rachetés	(25 505)
Nombre d'actionnaires sortants	(132)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(4 853)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	10 502
Régularisation des sommes non distribuables	(1 247)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	25 310
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(9 160)

Capital au 31-12-2023

Montant	547 090
Nombre de titres	7 924
Nombre d'actionnaires	669

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 28 Mai 2023.

Note 9 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 5.211, pour la période allant du 01.10 au 31.12.2023, contre D : 8.591 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2022 et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2023	du 01/01 au 31/12/2023	du 01/10 au 31/12/2022	du 01/01/2022 au 31/12/2022
<u>Revenus des actions</u>				
- Dividendes	-	3	-	3
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>				
<i>Revenus des obligations</i>				
- Intérêts	1 097	5 252	1 793	8 917
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>				
- Intérêts (BTA, Emprunt National)	4 114	21 396	6 798	30 704
TOTAL	5 211	26 651	8 591	39 624

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2023 à D : 2.499, contre D : 905 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2022, il représente le montant des intérêts au titre du quatrième trimestre 2023 sur les dépôts et les BTCT, et se détaille comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2023	du 01/01 au 31/12/2023	du 01/10 au 31/12/2022	du 01/01 au 31/12/2022
Intérêts des dépôts à vue	501	2 033	716	3 562
Intérêts des BTCT	1 998	5 561	189	1 884
TOTAL	2 499	7 594	905	5 446

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2023 à D : 1.849, contre D : 2.546 sur la même période de l'exercice 2022, et se détaille comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2023	du 01/01 au 31/12/2023	du 01/10 au 31/12/2022	du 01/01 au 31/12/2022
Commission de gestion	462	2 109	636	3 062
Commission de de distribution	1 387	6 327	1 910	9 185
TOTAL	1 849	8 436	2 546	12 247

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/10 au 31/12/2023 à D : 261, contre D : 311 pour la même période de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2023	du 01/01 au 31/12/2023	du 01/10 au 31/12/2022	du 01/01 au 31/12/2022
Redevance CMF	155	709	214	1 030
TCL	32	107	27	136
Autres	74	378	70	259
TOTAL	261	1 193	311	1 424

Note 13 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ". Celle - ci est chargée des choix des placements de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien"

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération du distributeur :

TUNISIE VALEURS est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération de 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.